

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 13 DECEMBRE 2024**Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 2Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 Décembre à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain -- PACALON Thibaut – MARCON Johanes - BLANCHON Mélanie
- MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/61

OBJET : DEMANDE DE TRANSFERT DU PRET DU CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE ADOSSE AU BUDGET
ASSAINISSEMENT

Vu la délibération du 4 octobre 2024 de la commune de Saint Bonnet le Froid acceptant le transfert de la compétence assainissement individuel à Haut Pays du Velay Communauté
Vu les statuts de Haut Pays du Velay Communauté approuvés en date du 29 novembre 2024 et portant sur la prise de compétence assainissement individuel
Vu l'arrêté préfectoral validant ladite prise de compétence par Haut Pays du Velay Communauté en date du 4 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte tenu du transfert évoqué ci-dessus, il est nécessaire de procéder à la date du 01/01/2025 au transfert du prêt :
Organisme prêteur : Crédit Agricole Loire Haute-Loire
N° du contrat : 00000403711
Date de dernière échéance : 09/10/2024
Au profit de Haut Pays du Velay Communauté à compter du 01/01/2025.

Monsieur le Maire précise que pour le cas où les délais administratifs ne permettent pas de procéder à ce transfert dès le 01/01/2025, la commune assurera le paiement des premières échéances qui feront l'objet d'un remboursement par Haut Pays du Velay Communauté.

POUR : 9

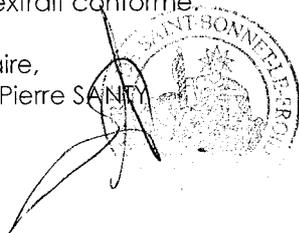
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :	6 DECEMBRE 2024	Date d'affichage :	6 DECEMBRE 2024
Conseillers en exercice :	11	Conseillers présents :	9
Conseillers absents :	2	Conseillers votants :	9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut – MARCON Johanes - BLANCHON Mélanie - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis
M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/58
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER 2025 – RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal
Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci -dessous
Pour la partie dépenses :

Coût estimatif de l'opération		
	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant
Architecte	MW Architecte Gauthier Magaud	19 954.08 €
Economiste	AVP ECONOMIE	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
Études complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
Sous-total MOE/Études		44 929.28 €
Travaux ou acquisitions		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Platrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		461 900.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		506 829.28 €

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		405 048,78 €	79,92%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		101 780,50 €	20,08%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			506 829,28 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès du gestionnaire des Fonds Européens Leader sur le département de la Haute-Loire une subvention.
- Assure une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-Pierre SANTI



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 13 DECEMBRE 2024**Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 2Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut - MARCON Johanes - BLANCHON Mélanie
- MICHEL Julie - BRUAS Christian - SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/60**OBJET** : DEMANDE DE TRANSFERT DU PRET DU CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE ADOSSÉ AU BUDGET EAU

Vu la délibération du 4 octobre 2024 de la commune de Saint Bonnet le Froid acceptant son adhésion au Syndicat des Eaux de Montregard pour la production et la distribution de l'eau
Vu les statuts du Syndicat des Eaux de Montregard approuvés en date du 29 novembre 2024 et portant sur l'adhésion de la commune de Saint Bonnet le Froid

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte tenu de l'adhésion évoquée ci-dessus, il est nécessaire de procéder à la date du 01/01/2025 au transfert du prêt :

Organisme prêteur : Crédit Agricole Loire Haute-Loire

N° du contrat : 00023442901

Date de dernière échéance : 01/12/2025

Au profit du Syndicat des Eaux de Montregard à compter du 01/01/2025.

Monsieur le Maire précise que pour le cas où les délais administratifs ne permettent pas de procéder à ce transfert dès le 01/01/2025, la commune assurera le paiement des premières échéances qui feront l'objet d'un remboursement par le Syndicat des Eaux de Montregard.

POUR : 9

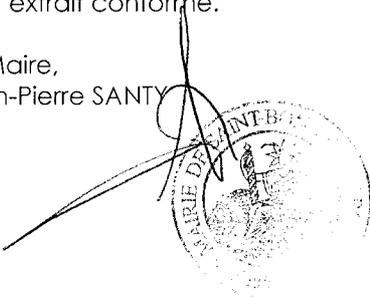
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 13 DECEMBRE 2024**

Date de la convocation : 6 décembre 2024
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 2

Date d'affichage : 6 décembre 2024
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 DECEMBRE 2024 à 20H00
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire.**

PRESENTS : SANTY Jean-Pierre - HILAIRE Thierry - SAGNOL Isabelle – PACALON Thibaut – MICHEL Julie-
MARCON Johanès - BLANCHON Mélanie- BRUAS Christian - BOUILLOT Sylvain

ABSENTS : NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DM 2024/59 – BUDGET PRINCIPAL

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires du budget Principal 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

– Approuve la décision modificative suivante :

- FONCTIONNEMENT DEPENSES
 - CHAPITRE 023– Article 023 : - 2 000.00 €
 - CHAPITRE 042 – Article 6811 : + 2 000.00 €
- INVESTISSEMENT RECETTES
 - CHAPITRE 021– Article 021 : - 2 000.00 €
 - CHAPITRE 040 – Article 2815731 : + 2 000.00 €

POUR : 9

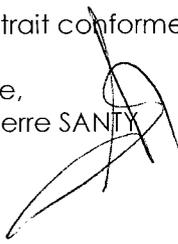
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 2

Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut - MARCON Johanès - BLANCHON Mélanie - MICHEL Julie - BRUAS Christian - SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis
M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/53
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES - BONUS RURALITE - RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal
Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous
Pour la partie dépenses :

Coût estimatif de l'opération		
	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant
Architecte	MW Architecte Gauthier Magaud	19 954.08 €
Economiste	AVP ECONOMIE	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
Études complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
Sous-total MOE/Études		44 929.28 €
Travaux ou acquisitions		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Plâtrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		461 900.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		506 829.28 €

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		405 048,78 €	79,92%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		101 780,50 €	20,08%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			506 829,28 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 € Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention de 100 000 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

POUR : 9

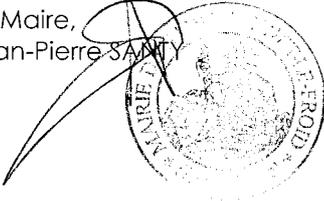
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTI



COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024 Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
 Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 9
 Conseillers absents : 2 Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 Décembre à 20H00
 se sont réunis les membres du conseil municipal
 sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut – MARCON Johanes - BLANCHON Mélanie -
 - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis
 M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/52
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CAP 43 (Conseil départemental de Haute-Loire) –
 RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal
 Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous
 Pour la partie dépenses :

Coût estimatif de l'opération		
	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant
Architecte	MW Architecte Gauthier Magaud	19 954.08 €
Economiste	AVP ECONOMIE	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
Études complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
Sous-total MOE/Études		44 929.28 €
Travaux ou acquisitions		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Platerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		461 900.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		506 829.28 €

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		405 048,78 €	79,92%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		101 780,50 €	20,08%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			506 829,28 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Haute-Loire une subvention de 48 000 euros au titre du dispositif Cap 43
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTI

COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 2

Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre 2024 à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut - MARCON Johanes - BLANCHON Mélanie -
-MICHEL Julie - BRUAS Christian - SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/55

OBJET : MOTION PROJET DE LOI 2025 DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS
D'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE LOIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Haute-Loire sur une motion relative aux impacts financiers prévisibles pour les collectivités.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du texte de la motion lue par Monsieur le Maire (voir annexe) et après avoir délibéré, :

- Approuve la motion présentée par l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Haute-Loire

POUR : 9

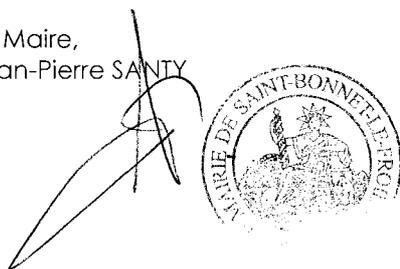
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 13 Décembre 2024**

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 2

Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 Décembre 2024 à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut – MARCON Johanes - BLANCHON Mélanie - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/56**OBJET** REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR – COMITE D'ANIMATION 2024

Hors de la présence de Monsieur Johanes MARCON, président du Comité d'Animation, et de Madame Julie MICHEL, trésorière du Comité d'Animation, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer la totalité de la taxe de séjour 2024 reversée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à la Commune, soit la somme totale de 9 000 €

POUR : 7CONTRE : 0ABSTENTION : 2
Johanes MARCON
Julie MICHEL

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :	6 DECEMBRE 2024	Date d'affichage :	6 DECEMBRE 2024
Conseillers en exercice :	11	Conseillers présents :	9
Conseillers absents :	2	Conseillers votants :	9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut – MARCON Johanès - BLANCHON Mélanie - MICHEL Julie – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle - BRUAS Christian

ABSENTS : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis
M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/51
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 – RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal.
Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci -dessous.
Pour la partie dépenses :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION		
	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant
Architecte	MW Architecte Gauthier Magaud	19 954.08 €
Economiste	AVP ECONOMIE	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
Études complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant
Etude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
Sous-total MOE/Études		44 929.28 €
Travaux ou acquisitions		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Plâtrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faïence	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		461 900.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		506 829.28 €

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		405 048,78 €	79,92%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		101 780,50 €	20,08%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			506 829,28 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet au titre du fonds vert une subvention de 40 000 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTI



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 13 décembre 2024**

Date de la convocation : 6 décembre 2024
Conseillers en exercice : 11
Conseillers absents : 2

Date d'affichage : 6 décembre 2024
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 DECEMBRE 2024 à 20H00
se sont réunis les membres du conseil municipal
sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - BLANCHON Mélanie - BERT MICHEL Julie - PACALON Thibaut
BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle - MARCON Johanès- Jean-Pierre SANTY

ABSENTS : GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis

M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/57**OBJET** : ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de la Trésorerie, le maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 2041.60 € sur l'exercice 2024 du budget eau et 1152.76 € du budget assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur le montant faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 2041.60 € sur le budget eau
- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 1152.76 € sur le budget Assainissement
- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits en dépenses au budget eau et Assainissement 2024 à l'article 6541

POUR : 9

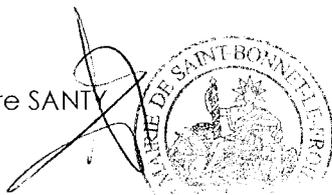
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024 Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
 Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 9
 Conseillers absents : 2 Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à 20H00
 se sont réunis les membres du conseil municipal
 sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - PACALON Thibaut – MARCON Johanes - BLANCHON Mélanie – SAGNOL Isabelle - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre

ABSENTS : Francis Neboit - GRANDVAUX Pascal
 M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/50
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2025 – TRAVAUX SUR VOIRIE ET OUVRAGE D'ART

Monsieur le Maire rappelle que la commune a subi des dégâts sur la voirie (route et chemin ainsi que sur le pont de la Rochette à la suite des inondations du 17 octobre 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été reconnue au titre de catastrophe naturelle ; Après avoir échangé avec les services de la préfecture et compte tenu du montant prévisible des travaux de remise en état, il a été convenu que plutôt de faire une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité, il est préférable de faire une demande exceptionnelle au titre de la DETR 2025 Fiche N°6 Création ou réparation de voirie communale y compris ouvrage d'art.
 Monsieur le maire présente ci-après le plan de financement de cette demande de subvention en précisant que compte tenu de l'urgence de certains travaux certains ont déjà réalisés et payés.

Dépenses :

Travaux	Entreprise	Montant HT
Réparation du Pont de la Rochette	Entreprises Neyon et Frères (devis)	9 750.00 €
Chemin du Fanget	SDRTP Montregard Travaux faits	1 040.00 €
Travaux sur voies	SDRTP Montregard Travaux faits	9 402.91 €
Chemin des Peyrouses	SDRTP Montregard (devis)	24 650.50 €
Réparation chemin de la Rochette	MOUNIER Jbcelyn Tence (devis)	1 300.00 €
	TOTAL	46 143.41 €

Recettes

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR	DETR	sollicité	13 843,02 €	30,00%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours		13 843,02 €	30,00%
TOTAL			27 686,05 €	60,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		18 457,36 €	40,00%
	Participation du maître d'ouvrage		18 457,36 €	40,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			46 143,41 €	100,00%

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 46 143.41 € Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention de 30 % au titre de la DETR 2025 soit 13 843.02 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

POUR : 9

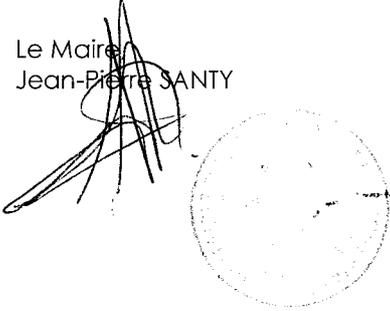
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY



Séance du 13 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2024
 Conseillers en exercice : 11
 Conseillers absents : 2

Date d'affichage : 6 DECEMBRE 2024
 Conseillers présents : 9
 Conseillers votants : 9

**L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre à 20H00
 se sont réunis les membres du conseil municipal
 sous la présidence de M. SANTY Jean-Pierre, maire.**

PRESENTS : HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - - PACALON Thibaut – MARCON Johanès - BLANCHON Mélanie - MICHEL Julie – BRUAS Christian – SANTY Jean-Pierre - SAGNOL Isabelle

ABSENTS : - GRANDVAUX Pascal - NEBOIT Francis
 M. Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance

DCM 2024/54
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2025 - RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL

Vu la délibération du 5 août 2024 approuvant le choix de retenir la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et d'extension d'un bâtiment communal
 Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant estimatif des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de divers organismes obligatoires a été fourni par le cabinet Gauthier Magaud Architecte et ses cotraitants. Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération détaillé ci-dessous
 Pour la partie dépenses :

Coût estimatif de l'opération		
	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		A proratiser le cas échéant
Architecte	MW Architecte Gauthier Magaud	19 954.08 €
Economiste	AVP ECONOMIE	5 542.08 €
Bureaux structures	BEI IESTB	4 803.76 €
BEI Fluides	AVP INGENIERIE	6 651.36 €
Études complémentaires / frais annexes		A proratiser le cas échéant
Étude de sols	AMGV	2 440.00 €
Contrôle technique	APAVE	3 900.00 €
SPS	PAU	1 638.00 €
Sous-total MOE/Études		44 929.28 €
Travaux ou acquisitions		
Démolition	Consultation des entreprises 1 tr 2025	8 500.00 €
Maçonnerie	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 800.00 €
Charpente -Bois-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	110 800.00 €
Menuiserie extérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	35 200.00 €
Menuiseries intérieures	Consultation des entreprises 1 tr 2025	19 700.00 €
Plâtrerie Peinture	Consultation des entreprises 1 tr 2025	46 300.00 €
Chape revêtement de sol	Consultation des entreprises 1 tr 2025	13 700.00 €
Plomberie -Chauffage-Isolation	Consultation des entreprises 1 tr 2025	51 000.00 €
Carrelage - Faience	Consultation des entreprises 1 tr 2025	6 200.00 €
Electricité courant faible	Consultation des entreprises 1 tr 2025	37 900.00 €
Terrassement	Consultation des entreprises 1 tr 2025	5 300.00 €
Aménagements Extérieurs	Consultation des entreprises 1 tr 2025	63 500.00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		461 900.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		506 829.28 €

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Indiquer si le financement est sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens	LEADER	sollicité	30 000,00 €	5,92%
DETR	DETR	sollicité	152 048,78 €	30,00%
Autres aide État	Fonds verts	sollicité	40 000,00 €	7,89%
Conseil régional	Bonus ruralité	sollicité	100 000,00 €	19,73%
Conseil départemental	Cap 2030	sollicité	48 000,00 €	9,47%
Haut Pays du Velay communauté	Fonds de concours	sollicité	35 000,00 €	6,91%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		405 048,78 €	79,92%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		101 780,50 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		101 780,50 €	20,08%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			506 829,28 €	

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, :

- Approuve le plan de financement arrêté à hauteur de 506 829.28 euros Hors Taxes
- S'engage à inscrire les dépenses au budget primitif 2025
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet une subvention de 30 % au titre de la DETR 2025 soit 152 048.78 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de financement

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Pierre SANTY

